

42-

Huitième Conférence Internationale de la Croix-Rouge
LONDRES 1907

RAPPORT

SUR LE

FONDS AUGUSTA

ET SUR

L'ATTRIBUTION DE SES REVENUS

DEPUIS

la Septième Conférence et à l'Avenir

PRÉSENTÉ PAR

le Comité International



GENÈVE. — Juin 1907.

1238

42.

Huitième Conférence Internationale de la Croix-Rouge
LONDRES 1907

RAPPORT

SUR LE

FONDS AUGUSTA

ET SUR

L'ATTRIBUTION DE SES REVENUS

DEPUIS

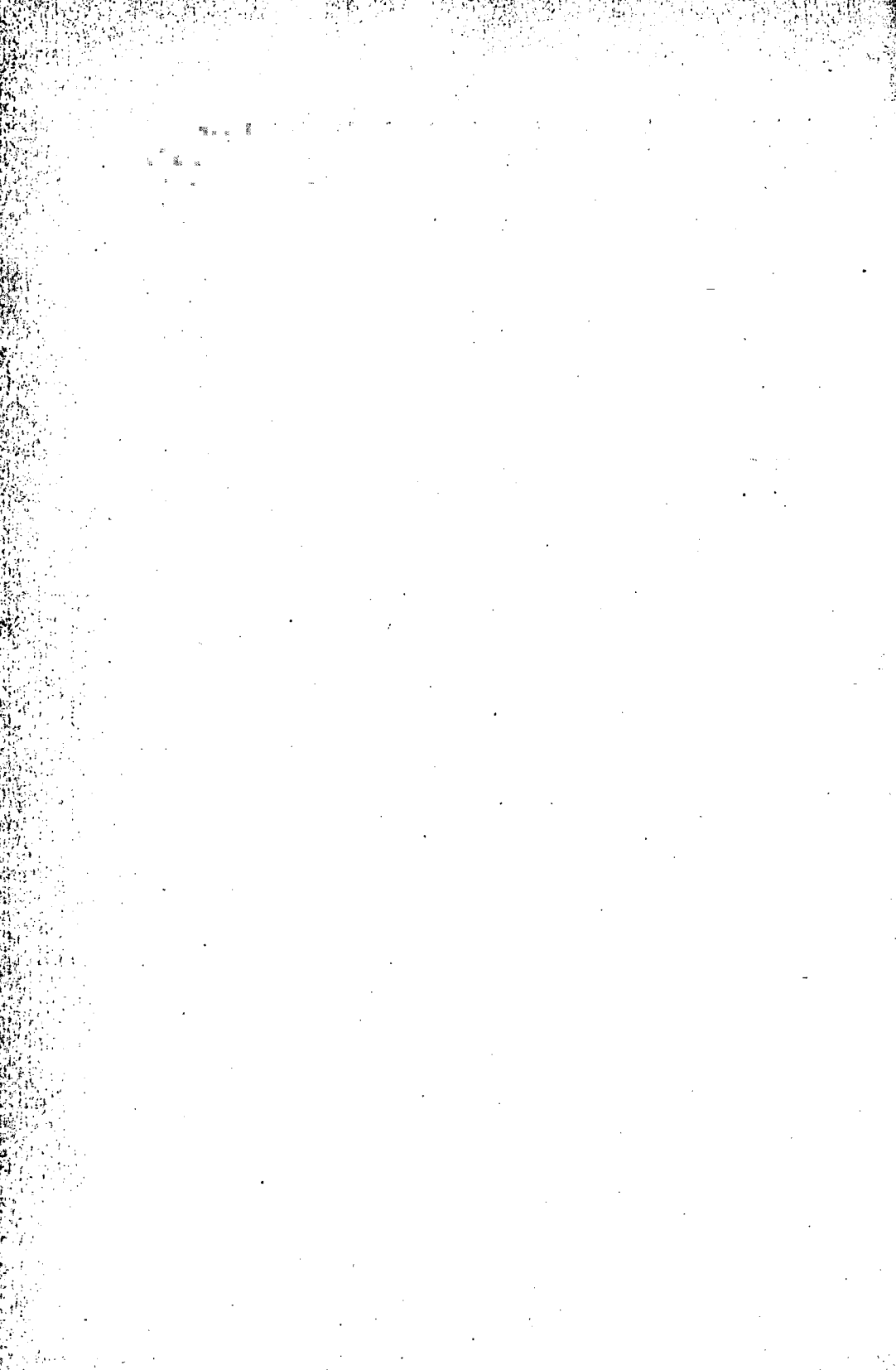
la Septième Conférence et à l'Avenir

PRÉSENTÉ PAR

le Comité International

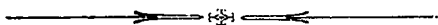


GENÈVE. — Juin 1907.



Huitième Conférence Internationale de la Croix-Rouge

LONDRES 1907



RAPPORT

SUR LE

FONDS AUGUSTA

et sur

**l'attribution de ses revenus depuis la septième Conférence,
présenté par le Comité international.**



MESDAMES ET MESSIEURS,

Le Comité international a l'honneur de vous présenter son rapport sur les allocations des revenus du « Fonds Augusta » pendant les quatre années qui ont suivi la VII^me Conférence internationale de la Croix-Rouge réunie en 1902 à St-Pétersbourg.

C'est le 27 janvier 1890 que le Comité international, désireux de perpétuer d'une manière durable la mémoire de l'auguste souveraine qui fut en Allemagne la bienfaitrice de la Croix-Rouge, décida la constitution d'un fonds spécial sous le nom de « Fonds Augusta » déclaré inaliénable par la Conférence de Vienne en 1897. Le capital provenant de dons et de souscriptions volontaires s'élevait alors à fr. 60,000. A St-Pétersbourg la Conférence, confirmant le principe de l'inaliénabilité du capital, décida que lorsque le fonds aurait atteint fr. 100,000, les intérêts ne seraient plus capitalisés, mais feraient l'objet d'une allocation annuelle que le Comité international serait chargé d'attribuer à l'un des Comités centraux qui lui en feraient la demande, en vue d'une destination déterminée et pratiquement utile à la cause de la Croix-Rouge.

S. E. le baron von dem Knesebeck déclara alors, au nom des associations allemandes de la Croix-Rouge dont il est le très distingué président, que celles-ci se feraient un devoir, en souvenir de l'impératrice Augusta, de parfaire le capital jusqu'à la somme de fr. 100,000 afin que la résolution qui venait d'être prise pût être mise à exécution dès 1903.

Le Comité central allemand nous ayant fait parvenir la belle somme de mk. 20,000, nous avons, dès le mois de mai 1903, ouvert entre les Comités centraux un concours afin de pouvoir allouer à l'un d'eux la totalité des intérêts disponibles en conformité du règlement élaboré à ce sujet et annexé à notre 106^{me} circulaire.

Le 7 janvier 1904 la somme de fr. 3385 60, représentant les intérêts du « Fonds Augusta », a été attribuée au Comité central danois comme contribution au capital destiné à l'érection à Copenhague d'un hôpital modèle de 15 à 20 lits, servant de clinique en temps de paix et affecté en temps de guerre à l'hospitalisation des officiers. Cet hôpital devait en même temps constituer une école pour la formation d'infirmières et servir de logement à plusieurs d'entre elles.

L'année suivante, à la date du 7 janvier 1905, l'allocation fut accordée au Comité central des associations allemandes de la Croix-Rouge en faveur des œuvres d'assistance entreprises par lui au Japon et en Mandchourie.

En le faisant et en rendant ainsi indirectement hommage tant à la mémoire de l'impératrice Augusta qu'au Comité allemand lui-même, qui a contribué plus que tout autre à la constitution de ce Fonds, nous ne sortions pas des termes du règlement en vigueur. Cette allocation était bien consentie en vue de la réalisation d'un but d'utilité pratique. Tant à Yokohama qu'à Tschita, en Transbaïkalie, le Comité allemand avait institué des lazarets admirablement outillés pour rendre le maximum de services à la cause des blessés militaires. A la tête du premier se trouvait le Dr Matthiolius, dont le nom est à juste titre connu depuis la guerre du Transvaal, et qui, joignant la pratique à la théorie, a su enrichir la science médicale d'expériences précieuses. Le second, placé sous la direction du chirurgien Dr Brentano, avait comme annexe un laboratoire bactériologique pourvu de toutes les installations nécessaires aux

recherches scientifiques, qui trouva, dans les épidémies de typhus et de choléra régnant aux environs, un riche champ d'expériences. La présence à la tête de ce laboratoire du Dr Schutze, un élève de Koch, donnait l'assurance que cette activité aurait des résultats pratiques bienfaisants et utiles, non seulement pour les victimes de la guerre, mais aussi, d'une manière plus générale et plus durable, pour la cause universelle du soin des malades et des blessés.

Le 7 janvier 1906, ce fut le Comité central de la Société suisse de la Croix-Rouge qui obtint la somme de fr. 3410 affectée à une propagande active au moyen de conférences avec projections lumineuses, destinées à faire voir la Croix-Rouge à l'œuvre. Ces vues qui donnent une idée de l'activité déployée dans tous les pays sont accompagnées de textes explicatifs. Elles représentent, en temps de guerre : les horreurs de la guerre, le service sanitaire officiel des armées, les secours volontaires ; en temps de paix, l'activité du personnel, les hôpitaux auxiliaires, les sociétés de secours dans les grandes villes, la lutte contre les fléaux de l'humanité, enfin les personnes qui ont rendu des services éminents à la Croix-Rouge.

Le Comité central suisse offrait en outre de prêter ou de louer à ceux qui lui en feraient la demande les séries de vues établies par lui.

Les revenus de l'année 1906 ont été attribués au Comité supérieur de la Croix-Rouge néerlandaise à La Haye dont la demande déjà présentée un an auparavant, avait pour objectif l'acquisition d'un appareil Röntgen avec tous les accessoires et l'aménagement d'un local pour son fonctionnement dans l'hôpital de la Croix-Rouge à La Haye.

Au 1^{er} janvier 1907 le capital du Fonds Augusta s'élevait à la somme de fr. 102,000 représentée par

Mk. 40,000 obligations 3 1/2 % Consolidé prussien

Fr. 52,000 » 3 1/2 % Emprunt suisse des chemins de fer.

La Conférence de St-Pétersbourg avait décidé qu'un appel serait adressé aux amis de la Croix-Rouge en tous pays, surtout à ceux des Comités centraux qui n'ont pas encore concouru à la formation du « Fonds Augusta, » pour les engager à l'accroître. Nous avons à différentes reprises rappelé ce vœu et il ne nous paraît pas inu-

tile d'insister à nouveau sur les services que ce Fonds pourrait rendre à l'œuvre de la Croix-Rouge, si son capital était suffisamment augmenté pour permettre la distribution annuelle, en faveur de l'une ou l'autre de ces sociétés, d'une somme plus importante que celle dont nous disposons actuellement.

Les demandes qui nous sont parvenues ont été moins nombreuses que nous ne l'avions prévu ; les Comités centraux n'ont peut-être pas bien suffisamment compris les services que peut rendre le « Fonds Augusta » en mettant à leur disposition chaque année une certaine somme affectée spécialement à la réalisation d'un but d'utilité pratique pour l'œuvre de la Croix-Rouge.

Le règlement a prévu la distribution intégrale des revenus du Fonds chaque année ; nous avons cependant l'intention, si la Conférence partage notre opinion, de nous réserver la faculté de ne pas observer toujours cette règle.

Il peut se faire en effet qu'aucune demande réellement intéressante ne nous soit adressée pendant le cours d'un exercice ; il serait alors préférable de pouvoir affecter les revenus de deux années consécutives à une œuvre véritablement utile, à laquelle une allocation de 6 à 7000 francs pourrait rendre un signalé service en en facilitant la réalisation.

Le Comité international sera heureux de connaître à cet égard les sentiments des Comités centraux en faveur desquels les revenus de ce fonds sont destinés. Son plus sincère désir est en effet que la généreuse initiative de ceux qui lui ont confié l'administration de cette fortune soit récompensée par les progrès incessants de l'œuvre de la Croix-Rouge.

Genève, mai 1907.

Au nom du Comité international,
Gustave ADOR,
1^{er} vice-président.



